



2026/421

19.2.2026

DÉCISION (PESC) 2026/421 DU CONSEIL

du 19 février 2026

modifiant la décision (PESC) 2025/1577 portant mise à jour de la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'applique la position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 27 décembre 2001, le Conseil a adopté la position commune 2001/931/PESC ⁽¹⁾.
- (2) Le 29 juillet 2025, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2025/1577 ⁽²⁾. Ladite décision établit une liste mise à jour de personnes, groupes et entités auxquels s'appliquent les mesures prévues aux articles 2 et 3 de la position commune 2001/931/CFSP.
- (3) Le Conseil a établi que des autorités compétentes au sens de l'article 1^{er}, paragraphe 4, de la position commune 2001/931/PESC ont adopté des décisions à l'égard d'une entité impliquée dans des actes de terrorisme au sens de l'article 1^{er}, paragraphe 3, de ladite position commune, et que les mesures prévues aux articles 2 et 3 de ladite position commune devraient être appliquées à cette entité.
- (4) La liste des personnes, groupes et entités figurant à l'annexe de la décision (PESC) 2025/1577 devrait être modifiée en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe de la décision (PESC) 2025/1577 est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 19 février 2026.

Par le Conseil

La présidente

M. RAOUNA

⁽¹⁾ Position commune 2001/931/PESC du Conseil du 27 décembre 2001 relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme (JO L 344 du 28.12.2001, p. 93, ELI: <http://data.europa.eu/eli/compos/2001/931/oj>).

⁽²⁾ Décision (PESC) 2025/1577 du Conseil du 29 juillet 2025 portant mise à jour de la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'applique la position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme, et abrogeant la décision (PESC) 2025/207 (JO L, 2025/1577, 30.7.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2025/1577/oj>).

ANNEXE

À l'annexe de la décision (PESC) 2025/1577, l'entité ci-après est ajoutée sous la rubrique «II. Groupes et entités»:

«23. “Corps des gardiens de la révolution islamique (IRGC)”».
